

# BULLETIN D'INFORMATION

23 novembre 2022

## AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

### Feuillelet à l'intention des parents

Compte tenu du contexte difficile qui prévaut actuellement dans les urgences pédiatriques, le ministère de la Santé et des Services sociaux a préparé un feuillelet pour faciliter la prise de décision lorsqu'un enfant a de la fièvre. Ce document propose quelques liens vers des informations utiles pour prodiguer des soins à la maison et indique les ressources disponibles lorsqu'une consultation est requise. Vous trouverez ce feuillelet en pièce jointe de cet envoi. Nous vous remercions d'en assurer la diffusion.

### Messages-clés à l'intention des services de garde

Pour les enfants et le personnel fréquentant les services de garde, les recommandations suivantes continuent de s'appliquer :

- Rester à la maison en cas de fièvre ;
- En présence de symptômes (mais sans fièvre) : il est possible de retourner au service de garde. Le port du masque est recommandé pour les adultes, mais n'est pas obligatoire. Les éducateurs et éducatrices sont toutefois invités à porter le masque lorsqu'ils prennent soin d'un enfant malade.

N'hésitez pas à consulter la page [Services de garde éducatifs à l'enfance dans le contexte de la COVID-19 et des autres infections respiratoires virales](#) ou encore l'[aide-mémoire](#) afin de faciliter la prise de décision et de protéger votre santé et celle des autres.

*Ce bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du bulletin, car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.*

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec le Centre de relation avec la clientèle du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.